

Cent soixante et onzième session du Conseil

Point 6.3: Rapport de la 35^e session du Comité des pêches (5-9 septembre 2022)

Le Comité des pêches a tenu sa 35^e session du 5 au 9 septembre 2022. La session s'est déroulée selon des modalités hybrides, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, en raison de l'actuelle pandémie mondiale de covid-19 et des problèmes de santé publique et autres contraintes qui en découlent, tel qu'il en avait été décidé à l'issue de la consultation du Bureau du Comité des pêches. Étaient présents à la session 99 membres du Comité, des observateurs de 21 autres États Membres de la FAO, du Saint-Siège et de la Palestine et les représentants de huit institutions spécialisées du système des Nations Unies, de 44 organisations intergouvernementales et de 51 organisations internationales non gouvernementales. Le rapport de la 35^e session du Comité des pêches qui est présenté au Conseil figure dans le document portant la cote *C 2023/24*.

Les travaux ont notamment abouti aux principaux résultats suivants:

- a) la création d'un sous-comité de la gestion des pêches relevant du Comité des pêches a été approuvée;
- b) les nouvelles Directives d'application volontaire de la FAO relatives au transbordement ont été adoptées;
- c) le Comité a apporté son appui à la transformation bleue et s'est félicité de la place centrale qui lui est accordée dans l'édition 2022 du rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, laquelle a reçu un très bon accueil;
- d) le Comité a salué le travail accompli par la FAO et s'est déclaré très favorable aux stratégies de l'Organisation portant sur la biodiversité, sur le changement climatique et sur la science et l'innovation ainsi qu'aux plans d'action y afférents;
- e) le rôle important joué par la pêche et l'aquaculture dans la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été reconnu, et de nombreux appels ont été lancés en vue de renforcer le rôle de la FAO au sein des enceintes internationales;
- f) une attention particulière a été accordée à la pêche artisanale tout au long de la session et dans l'ensemble du rapport correspondant, notamment en ce qui concerne les activités menées dans le cadre de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA), et une recommandation a été formulée en faveur de l'organisation d'un sommet sur la pêche artisanale qui se tiendrait tous les deux ans, avant la session du Comité des pêches;
- g) le Comité a vivement soutenu le développement de l'aquaculture à l'échelle mondiale, parallèlement aux directives relatives à l'aquaculture durable, et a recommandé que ces dernières soient achevées avant la 12^e session du Sous-Comité de l'aquaculture;
- h) le Comité a pris acte de l'importance du nouvel Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche, ainsi que du rôle essentiel que joue la FAO s'agissant de prêter une assistance technique au secrétariat de l'OMC et aux Membres pour les aider à mettre en œuvre cet instrument;
- i) le Comité a fait part de son profond attachement aux organes consultatifs régionaux des pêches (OCRP) et aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), soulignant plus particulièrement leur contribution essentielle à la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 14 et leur importance au regard de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et recommandations du Comité, l'attention étant appelée sur les stratégies, les priorités, les programmes et les questions budgétaires qui concernent le secteur, en particulier sur les points suivants:

- a) Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture: paragraphe 11, alinéas a à i et n à p;

- b) Progrès accomplis dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes: paragraphe 11, alinéas j à m;
- c) Programme de développement durable à l'horizon 2030: paragraphe 12, alinéas a à j;
- d) Appui à la petite pêche et à la pêche artisanale, y compris dans le cadre de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales: paragraphe 13, alinéas a à h;
- e) Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR): paragraphe 14, alinéas a à r;
- f) Amélioration des débats au sein du Comité des pêches, y compris grâce aux recommandations du Groupe de travail sur la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches: paragraphe 15, alinéas a à g;
- g) Faire face au changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture – rapport sur les progrès accomplis et le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2022-2031): paragraphe 16, alinéas a à h;
- h) Intégration systématique de la biodiversité dans le domaine des pêches et de l'aquaculture: paragraphe 17, alinéas a à j;
- i) Décisions et recommandations découlant de la 11^e session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, Rome (Italie), 24-27 mai 2022: paragraphe 9, alinéas a à j;
- j) Décisions et recommandations émanant de la 18^e session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, 8 avril - 8 mai, 7-9 et 20 juin 2022: paragraphe 20, alinéas a à j;
- k) Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation: paragraphe 21, alinéas a à h;
- l) Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation 2022-2025: paragraphe 22, alinéas a à c;
- m) Programme de travail pluriannuel du Comité : paragraphe 23, alinéas a à d.

M. Shingo Ota, Président de la 35^e session du Comité des pêches